

PARC Entre inventivité, contradictions et réalité du terrain, les Grandsonnois vont pouvoir travailler main dans la main avec des équipes d'architectes-paysagistes pour imaginer l'aménagement des parcs du château.

TEXTE : MAUDE BENOIT

Restaurer un château, ce n'est pas seulement réparer ses murs. C'est tout un projet qui comporte, pour le cas du château de Grandson, cinq parties distinctes : le château en lui-même, les terrasses et la cour, les parcs et les extérieurs, le musée et enfin, le châtelet. C'est cette troisième partie qui est aujourd'hui sous le feu des projecteurs.

Un mandat d'étude parallèle

Pour aménager les parcs et extérieurs du château, la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG) a lancé un mandat d'étude parallèle, afin de trouver les architectes-paysagistes qui s'occuperont de ces espaces. « Il s'agit d'une forme de concours entre un certain nombre d'équipes pluridisciplinaires, chacune dirigée par un bureau d'architectes-paysagistes. Sur les sept excellentes candidatures reçues, trois ont été sélectionnées. Elles travailleront tout l'automne à la réalisation d'une proposition de projet en dialoguant avec le MiniPublic. En décembre, un jury choisira lequel des trois projets sera retenu, explique Camille Verdier, directeur et conservateur du château de Grandson.

Avantage de ce procédé, l'avant-projet retenu par le jury sera déjà bien ficelé. Et, le maître d'œuvre aura une bonne idée du partenaire avec qui il travaillera, gage de bonne entente entre les différentes parties impliquées.

Infos importantes

Inscription ouverte jusqu'au **1^{er} septembre 2024**.
Séance d'information et tirage au sort le **3 septembre**.
Vous êtes tiré au sort ? alors :
Dialogue avec les architectes-paysagistes et le MiniPublic les **14 septembre et 7 décembre, de 9h à 14h** (la présence aux deux ateliers est obligatoire).
Un défraiement de 160 francs est prévu pour les participants.
Lien utile : www.chateau-grandson.ch/participation.



Le parc du lac, aujourd'hui « en friche », sera l'un des espaces concerné par le processus participatif. RAPHAEL DUPERTUIS

Et le MiniPublic dans tout ça ?

La SKKG a mandaté l'association En Commun pour lancer un processus participatif, sous la forme du MiniPublic. Il s'agit de dix habitants et dix habitantes de Grandson, d'âges différents et tirés au sort pour « dialoguer avec les architectes-paysagiste ». « L'avantage du processus participatif, c'est d'arriver à quantifier les besoins de la population et de les qualifier » dans le but des les intégrer à la conception finale des aménagements extérieurs

du château, comme le précise le directeur.

« En plus de ces vingt habitants, il y aura cinq à six représentants d'associations ou des usagers spécifiques, par exemple un représentant des commerçants », ajoute-t-il. le MiniPulic devra ensuite se réunir à deux reprises lors de journées-ateliers pour proposer ses idées. À noter que deux des membres du MiniPublic feront également partie du jury final.

Dépasser les contradictions

Si pour l'heure les possibilités sont encore infinies, quelques axes seront toutefois encouragés pour répondre aux valeurs et au projet d'ensemble de restauration du château. Plusieurs thématiques importantes se dégagent.

Il faut notamment réfléchir aux interactions entre les parcs et les abords du château qui doivent

résonner avec les recommandations du domaine public. « La mobilité, l'accessibilité, la biodiversité et l'environnement, les usages du château en termes d'événementiel et de médiation, ainsi que l'architecture paysagère et la protection du patrimoine » seront des axes importants à prendre en compte.

L'idéal serait que le projet fasse dialoguer toutes ces thématiques de manière transversale, en essayant de résoudre leurs contradictions. En effet, il n'est pas aisé de faire correspondre les enjeux de mobilité, d'usages et de biodiversité.

Le MiniPublic et les équipes pluridisciplinaires vont donc avoir du pain sur la planche. Une chose est sûre, « avec ce processus participatif, le maître d'ouvrage, se donne tous les moyens pour proposer le meilleur des projets pour Grandson et sa population », conclut Camille Verdier.



Avec ce processus participatif, le maître d'ouvrage se donne tous les moyens pour proposer le meilleur des projets pour Grandson et sa population.

Camille Verdier,
directeur et conservateur du château de Grandson

Une place pour les contenter tous

AMÉNAGEMENT Devant un public d'environ quarante Grandsonnois divisés, la direction du château de Grandson et la Municipalité ont présenté, mardi soir, le projet de pavillon temporaire sur la place du Château, ainsi que les avancements du projet de restauration.

Le 22 septembre prochain, le café du Châtelet va fermer ses portes pour subir des transformations liées au projet de restauration du château de Grandson. Pour pallier cette fermeture, un pavillon provisoire et écologique sera mis en place pour permettre l'accueil des publics (*voir édition de La Région du 9 août 2024*). Un petit coin café y sera également aménagé. La construction de cet édifice biosourcé est prévue pour la semaine du Jeûne et tous les curieux sont invités à passer pour observer le montage de leur propres yeux.

Perturbation en vue

Si cet aménagement ne doit pas durer dans le temps, il aura tout de même un impact significatif sur la vie quotidienne des habitants et des habitantes de Grandson jusqu'en septembre 2025. En effet, plusieurs places de stationnements seront supprimées et partiellement remplacées par des places mises à disposition dans le parking du château, en contrebas, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (*ndlr: ces horaires sont encore sujets à des adaptations*).

Des travaux dans les temps

La restauration du château et des différents espaces qui le composent avance bien. Il est d'ailleurs toujours possible de visiter le chantier accompagné d'un guide. Le château ne sera fermé au public qu'à l'automne 2025 pour préparer son ouverture en grande pompe en mars 2026.

La restauration portant sur l'édifice et ses espaces extérieurs (*Cf. ci-dessus*), la place du Château sera impactée durablement après la fin des travaux. Il était prévu de détruire des bâtiments sur la partie nord de la place, afin de gagner des places de stationnement perdues par le nouvel aménagement sur la partie sud. Cette dernière devait être dépourvue de voitures pour favoriser l'accueil des publics et dynamiser les abords du château. Une pétition s'opposant à la destruction de ces bâtiments septentrionaux ayant été déposée, le projet va devoir être adapté.

Des retours contraires

La plupart des commentaires de la population se sont concentrés autour de la perte de places de stationnement sur la place



La place du Château va bien changer au cours des prochains mois. G. LADO-A

du Château. Certains ont fait part de leur mécontentement, notamment les commerçants que cette décision impacte directement. Une pointe d'agacement de leur côté s'est fait sentir. Ils jugent que la Municipalité favorise le château au détriment de leurs magasins.

D'autres, en revanche, font part de leur émerveillement devant le projet de restauration du château « qui va ramener de la vie sur cette place mortifère. Quelques places de

parc en moins ne feront pas de mal. »

En réponse à ces avis divergents, la direction du château et la Municipalité assurent que les commentaires et besoins du public ont bien été écoutés et qu'ils seront pris en compte et intégrés dans les réflexions à venir autour de la place du Château. La direction rappelle également que la population est invitée à prendre part au processus participatif concernant les aménagements des parcs. • Maude Benoit